



# TOUS EN GRÈVE le 12 septembre 2017

## CGT Contre la casse du Code du travail et de la CCN 51 !

▶▶ La CGT appelle à un mouvement de grève massif le 12 septembre 2017 contre le projet de loi travail XXL que Macron veut imposer par ordonnance.

Ce projet va encore plus loin que la loi El Khomri en y intégrant ce que nos mobilisations de 2016 avaient fortement dénoncé, notamment : plafonnement des indemnités prud'hommes, fusion des Instances Représentatives du Personnel, possibilité de déroger à la CCN négativement par voix d'accord sur de nombreux nouveaux sujets (possibilité de modifier les heures considérées de nuit pour supprimer la prime de nuit, conditions d'octroi de la Prime pour contrainte particulière, etc.).

Notre secteur médico-social et sanitaire subit la logique de casse du service public et d'austérité relayée par le patronat associatif à travers la FEHAP.

Le personnel de nos établissements subit depuis des années les non-remplacements, l'embauche de personnel non qualifié et mal rémunéré, des suppressions de postes...

**La CCN 51, dont les garanties sont remises en cause par la FEHAP (avenant faisant suite à la recommandation patronale de 2012) reste un socle de droits pour les salarié.e.s qu'il nous faut défendre et faire évoluer positivement, notamment à travers les revendications portées dans la convention collective de haut niveau proposée par la CGT pour notre secteur.**

Dans la CCN51, la question des salaires est centrale, le gel des salaires imposé depuis presque 20 ans rend les rémunérations obsolètes avec 5 indices et 42 métiers en dessous du SMIC, des rémunérations incohérentes au regard de la qualification des métiers et de leur valorisation.

L'avenant 2017-02 du 15 mars 2017 que la CGT n'a pas signé ne règle rien. Au contraire, il empire

la situation des salarié.e.s en introduisant une inégalité entre les Aides Médico-Psychologiques/ Accompagnant.e.s Educatif.ve.s. et Social.e.s d'une part et les Aides Soignant.e.s d'autre part, avec une revalorisation bien insuffisante pour ces dernier.e.s. **Il ne valorise pratiquement que les cadres et introduit une augmentation de la valeur du point ridicule de 0,022 € après tant d'années de gel.**

### LA CGT EXIGE

▶ Des revalorisations salariales en cohérence avec les qualifications !

▶ Le passage de la valeur du point à 5,73 € (rattrapage de la perte du pouvoir d'achat liée au gel).

➔ En 2017, les établissements touchent le Crédit Impôt Taxe sur Salaire qui représente 4 % de la masse salariale, créant ainsi des marges de manœuvre financières que la FEHAP prétend ne jamais avoir. Ces 4 % doivent revenir aux salarié.e.s !

➔ Le renvoi aux accords d'entreprise de nos droits conventionnels avec la nouvelle loi Travail de Macron serait catastrophique !

**Dès le 12 septembre prochain, faisons converger nos luttes avec une mobilisation massive des salarié.e.s de la CCN51.**

**NON À LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL ET DE LA CCN 51 !  
AUGMENTATION DE TOUS LES SALAIRES DANS LA CCN 51 !**

